



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juin 2023

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne sur le site internet le 15 juin 2023

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1^{er} juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23, puis 24 à partir de la délibération n°37

Nombre d'excusés avec pouvoir : 4, puis 3 à partir de la délibération n°37

Secrétaire de séance : Régine BRUGUIERE

Objet des délibérations	Vote
Délibération CM n°2023/036 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	Election
Délibération CM n°2023/037 : Projet d'acquisition à Nadaillat – Convention de mandat avec l'EPF Auvergne	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.

Le maire,

Christophe VIAL

